



### L'oral de rattrapage pour le BTS/session 2022

En 2021, les étudiants de BTS avaient fait face à des difficultés de préparation de leurs épreuves dues au COVID et une épreuve orale de rattrapage leur avait été proposée. Le SYNEP CFE-CGC vous rappelle que **le décret n° 2022-850 du 03 juin 2022 reconduit cet oral de rattrapage pour la session 2022 avec quelques ajustements.**

**Afin de bénéficier de l'accès au rattrapage, les conditions sont les suivantes :** les candidats ayant obtenu au minimum 10/20 dans le domaine professionnel et une moyenne comprise entre 8 et 10 pour le domaine général seront automatiquement autorisés à passer les épreuves de rattrapage.

Contrairement à la session 2021, ce n'est plus le jury qui établit la liste des candidats puisqu'il y aura une automatisation informatique selon les notes (ainsi lors de la publication des premiers résultats, la mention « refusé-autorisé épreuves orales rattrapages » s'affichera après le nom du candidat. « Refusé » signifiant que le candidat n'a pas obtenu la moyenne). Le jury délibérera bien pour établir les notes définitives avant le rattrapage éventuel, en s'appuyant sur le livret scolaire, comme les années précédentes. Les candidats concernés seront autorisés à se présenter à cette session de rattrapage au plus tard 8 jours après la proclamation des résultats de la session normale.

Les candidats passent deux interrogations orales sous réserve des dispenses qu'ils ont, le cas échéant, fait valoir lors de leur inscription. Ces deux interrogations portent, au choix des candidats, sur les disciplines générales dont la liste est consultable au Bulletin Officiel ainsi que les grilles de notation en annexes ( <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo24/ESRS2216299N.htm> ), selon la spécialité du BTS dans laquelle ils se sont inscrits à l'examen.

Concernant le déroulement de ces épreuves, **il est constitué en deux temps :**

- un temps de préparation de 20 minutes au cours duquel le candidat prend connaissance d'une série de questions (laissée à l'initiative de l'examineur qui est professeur d'enseignement professionnel de la spécialité du diplôme préparé par le candidat) ou documents à traiter ou consulter.
- ensuite, 20 minutes seront consacrées à l'entretien (10 minutes pour présenter le résultat des travaux de préparation et 10 minutes d'échange avec l'examineur qui peut élargir ses questions à d'autres parties du programme, à la poursuite professionnelle...).

Ces deux interrogations seront notées sur 20 et si cette note est meilleure que la note initiale, elle sera prise en compte pour la moyenne générale.

La publication des résultats à l'issue des épreuves de contrôle, après nouvelle délibération du jury de l'examen, doit avoir lieu au plus tard le 13 juillet.

Toutefois, les épreuves de contrôle de la spécialité « Diététique » sont organisées à l'issue de la publication des résultats des épreuves fin septembre-début octobre.

**Sylvie TUROWSKI**

# SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°38

2022 Semaine 26

## AG du SYNEP CFE-CGC du 24 juin 2022



L'assemblée Générale s'est déroulée le 24 juin 2022 à bord d'un bateau, sur la seine à Paris. Ce lieu était une manière d'avoir une nouvelle pensée pour notre ami Pierre-Yves Leroy, qui nous en avait fait précédemment la proposition.

Les bilans des actions de ces trois dernières années avec le rapport moral et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

C'est avec cette même unanimité que notre Présidente Nadia Daly a été réélue et élus ou réélus les 11 membres de notre conseil national :



Par ordre alphabétique,  
Mmes Chapovaloff, Grisel, Gruss Jarsaillon, Maillard, Noisette, Turowski,  
et MM. Capelle, Dacher, Deutsch, Mena, Moisan.

Les membres du bureau national sont, outre la Présidente :  
Sylvie Turowski (secrétaire générale), Bruno Deutsch (secrétaire général adjoint), et Catherine Grisel (trésorière).

L'ambiance chaleureuse et le dynamisme de cette assemblée nous a permis de renforcer les liens avec nos adhérents et espérons que les trois années à venir soient aussi riches en échanges, fortes de propositions et d'évolution.

**Evelyne Cima, présidente d'honneur**



**Maîtres du privé sous contrat, agents de l'État**

**Mise en ligne du calculateur** pour la promotion à la Hors classe et à la classe exceptionnelle des maîtres du privé sous contrat.

[https://www.synep.org/promotion\\_hc\\_ce\\_2022.htm](https://www.synep.org/promotion_hc_ce_2022.htm)

\* \*

**Billet d'humeur d'Evelyne du 26 juin 2022**

**Connaître l'existence des « Young Leaders », n'est-ce pas mieux comprendre la politique actuelle ?**

[https://www.synep.org/evelyne\\_2022.htm#zodhqlwxez](https://www.synep.org/evelyne_2022.htm#zodhqlwxez)

2/2